



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ski de fond

Question écrite n° 2433

Texte de la question

M. Pierre Pascallon demande à Mme le ministre de la jeunesse et des sports si elle envisage de créer un diplôme de niveau IV : ski de fond, tourisme. Un tel diplôme favoriserait la formation des personnels des zones de montagnes ou pour développer le tourisme des « fondeurs », il faut faire montre de davantage de qualité d'accueil, de convivialité, de connaissance du terrain et du milieu que de compétences sportives.

Texte de la réponse

La diversité croissante des emplois générés par la pratique des activités physiques et sportives dans des perspectives de loisirs, de découverte du milieu, d'animation touristique, implique d'adapter et de renouveler, en conséquence, les formations et diplômes existants en matière d'animation et d'encadrement. Si les brevets d'État d'éducateur sportif, diplômes de spécialistes, répondent bien aux exigences du perfectionnement et de l'entraînement sportifs, le besoin se fait de plus en plus ressentir, complémentairement, d'un diplôme d'animateur-technicien plurivalent de niveau IV, aux compétences affirmées dans le domaine de l'animation, qu'elle soit sportive et/ou socio-culturelle. L'élaboration de ce diplôme plurivalent est actuellement à l'étude et le ski de fond pourrait évidemment y trouver sa place comme l'un des supports techniques intégrés.

Données clés

Auteur : [M. Pascallon Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2433

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 1993, page 1709

Réponse publiée le : 2 août 1993, page 2360